



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation de notre société au vieillissement

Question écrite n° 1882

Texte de la question

M. Loïc Dombrevail attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'importance d'accroître les politiques publiques en faveur de l'adaptation de la société au vieillissement. En effet, la France traverse une transition démographique sans précédent : en 2050, selon l'institut national de la statistique et des études économiques, un habitant sur trois serait âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compterait autour de 5,3 millions d'habitants en 2050, soit 375 000 de plus qu'actuellement. En 2050, le nombre d'habitants de 65 ans ou plus progresserait fortement et pourrait représenter plus de trois personnes sur dix. Particulièrement concernées, les personnes âgées de 75 ans ou plus seraient deux fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. Cette transition aura pour conséquence inéluctable une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance. Pour y répondre, nous devons réfléchir dès à présent au financement de la dépendance, des retraites, à l'augmentation du nombre de maladies chroniques, à la construction d'un parc logement adapté et à l'accompagnement des aidants familiaux entre bien d'autres sujets. Permettre à nos concitoyens d'avoir une espérance de vie en bonne santé, de bien vieillir, doit être une priorité des politiques publiques. Il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu majeur pour la société française.

Texte de la réponse

Face aux priorités en matière de prise en charge des personnes âgées et aux enjeux liés au vieillissement de la population, le gouvernement continue de travailler, après la mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, à adapter les réponses aux besoins des personnes âgées, à améliorer la qualité de la prise en charge et à préparer le futur. A cette fin, le haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) et le haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HFCEA) ont été missionnés pour réaliser une évaluation prospective des besoins en termes quantitatifs et qualitatifs de prise en charge médico-sociale et sanitaire des personnes âgées à horizon 2030, sans oublier les formes innovantes de maintien à domicile. Les travaux qui aboutiront mi-2018 seront notamment traduits dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de santé (SNS), dont l'un des axes vise à améliorer l'accès aux soins des personnes âgées et favoriser la prise en charge au plus près des lieux de vie. Dans le contexte de vieillissement de la population, la prise en charge des aides à l'autonomie devrait se traduire par une progression des dépenses. Les propositions à venir du HCFEA dans son avis sur la prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants serviront de base à une concertation sur les évolutions du financement, notamment de l'hébergement en établissement. Dès 2018, une stratégie globale en faveur des aidants sera élaborée pour reconnaître leur place dans l'accompagnement des plus fragiles, leurs difficultés et prévenir leur épuisement. Enfin, une espérance de vie en bonne santé et le bien-vieillir pour la population française constituent l'objectif global de la SNS, notamment dans ses axes relatifs à la prévention et à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Cet objectif se concrétise, pour les personnes âgées, dans la mise en œuvre du plan national de prévention de la perte d'autonomie, soutenu au niveau local par le programme coordonné des conférences des financeurs de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Dombrev](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1882

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4805

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6382